

N° 10

Il paraît un volume par semaine.

15 CENT.

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE
DES VOYAGES
AUTOUR DU MONDE
PAR TERRE & PAR MER
DIRECTEUR : C. SIMOND



XAVIER LINARD

L'Ile du Diable

(Guyane française)

MAISON FONDEE EN 1830
LIBRAIRIE PLON 8 RUE GARANCIERE 8 PARIS

MAISON FONDEE EN 1830
BIBLIOTHÈQUE ALEXANDRE FRANCOIS
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GUYANE

Les quatre premières livraisons seront servies gratuitement comme prime à tous les abonnés d'un an (*France et Étranger*) qui souscriront avant le 1^{er} janvier 1898.

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE

DES

Voyages autour du Monde

PAR TERRE ET PAR MER

DIRECTEUR : C. SIMOND

Éditeurs : E. PLON, NOURRIT et C^{ie}, 10, rue Garancière, PARIS

IL PARAÎT UN VOLUME PAR SEMAINE

Chaque volume contient 34 pages de texte, en caractères neufs, enrichies de 12 à 20 gravures d'après les photographies et dessins originaux fournis par les voyageurs eux-mêmes. Des cartes et plans permettent de suivre le récit. Un *Courrier de la semaine* tient au courant de tous les événements se rattachant à la géographie et donne ainsi à chaque fascicule la valeur de l'actualité.

PRIX DE CHAQUE VOLUME EN LIBRAIRIE : **15** CENT.

PAR LA POSTE : **20** CENT.

En vente chez tous les libraires et marchands de journaux, dans les gares et chez l'Éditeur.

ABONNEMENT

AUX 52 VOLUMES D'UNE ANNÉE

France. **9** francs

Union postale. **11** —

Les abonnements partent du 1^{er} numéro de chaque mois.

Le service des abonnés est remis à la poste le jeudi de chaque semaine.

Pour s'abonner, envoyer à MM. E. PLON, NOURRIT et C^{ie}, Éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, PARIS, le montant de l'abonnement en mandat-poste, timbres-poste français ou valeur à vue sur Paris. On peut également s'abonner chez tous les libraires.

MEMENTO GÉOGRAPHIQUE

ÉVÈNEMENTS ET FAITS IMPORTANTS

Courrier de la Semaine. X. (Janvier 1898.)

EUROPE

Russie. — On sait que la Russie est le principal producteur du platine. Les mines de l'Oural fournissent quarante fois autant de ce métal précieux que tous les autres pays réunis. Cette production a doublé pendant ces quinze

60^r/H
dernières années. Elle était, en 1880, de 2,946 kilos. Elle a atteint, en 1895, le chiffre de 4,413 kilos. L'Oural renferme aussi l'iridium, qu'on trouve mélangé avec le platine. On en a extrait, en 1895, 400 kilos environ.

AFRIQUE

Guinée française. — Des compétitions se produisent en ce moment entre divers centres commerciaux de la Guinée française, notamment entre Koyat, Korreat et Dubreka, jaloux de la prépondérance commerciale que ne cesse de prendre la ville de Konakry, siège du gouverneur de la colonie. Konakry était, il y a quelques années seulement, un village nègre d'une centaine d'habitants. Sa population s'élève actuellement à près de 6,000 âmes. Le mouvement commercial n'a cessé de

progresser, depuis l'année 1890, d'une manière des plus satisfaisantes. Le premier semestre de 1897 accuse un chiffre d'affaires de près de 8 millions de francs, 4 millions pour les importations, autant pour les exportations (en 1896, le mouvement général n'était encore que de 10,421,121 fr.). On étudie en ce moment un projet de pénétration vers le Niger, qui, s'il se réalise, assurera à Konakry une place honorable parmi les principales villes de tout le littoral de l'Afrique occidentale.

ASIE

Port-Arthur. — On discute beaucoup en ce moment sur l'éventualité d'une prise de possession effective par les Russes de la ville de Port-Arthur, en vue d'y établir un dépôt pour leurs escadres. Depuis longtemps déjà, le gouvernement russe se préoccupe de l'acquisition d'un port libre en toutes saisons, sur un point du Pacifique. Le seul port que les Russes possèdent sur leur littoral de l'Est, Vladivostok, est pris par les glaces pendant plusieurs mois de l'année. Port-Arthur (en chinois : Liou-Choun-Kôou) est situé dans le détroit de Pe-tchi-li (mer Jaune), vers 38°48' lat. N. et 119° long. E. de Paris. Libre de glaces en toutes saisons de l'année, Port-Arthur jouit, en outre, d'une rade admirable permettant aux plus gros navires d'évoluer à l'aise. La ville a été déclarée port militaire en 1886 et pourvue depuis de nombreux ouvrages militaires et de docks. Jusqu'à présent, l'accès du port était interdit à tout bâtiment militaire de l'étranger.

Indo-Chine. — Les derniers courriers de l'Indo-Chine apportent d'excellentes nouvelles de notre colonie de l'Extrême-Orient. Le voyage effectué par M. Doumer, le gouverneur général, à travers le Tonkin, a eu pour effet d'obtenir la soumission de divers chefs

de bande très redoutés. L'une des dernières soumissions a été celle du Dé-Tham, chef de pirates qui terrorisait la région de Yen-Thé, dans la province de Thai-Nguyen (centre du Tonkin), prise d'assaut, en 1892, par le colonel Frey. La dispersion des bandes des Pavillons noirs, en assurant la sécurité dans la colonie, contribuera beaucoup au développement des réelles richesses du pays.

On vient de relever également, pour l'année 1897, quelques chiffres de nature à rassurer les familles françaises qui désirent s'établir dans le Tonkin ou qui y possèdent quelques-uns de leurs membres. Ces chiffres portent sur la mortalité constatée parmi le personnel des services civils du protectorat. Sur 706 fonctionnaires, on a compté, depuis le 1^{er} janvier 1896, 21 décès, dont un suicide et un accident. La proportion de ces décès au chiffre total des fonctionnaires est donc moindre que 3 pour 100, alors que la même proportion est de 4 ou 5 pour 100 dans certains pays d'Europe. Il convient de tenir compte également de ce fait que la mortalité a sévi d'une manière exceptionnelle, durant l'année 1897, sur une certaine catégorie de fonctionnaires, les surveillants du télégraphe du Haut-Mékong, dont 7 sont décédés dans le courant de cette année.

États-Unis. — Le projet de budget des États-Unis pour l'année 1898 comporte un chapitre : pensions militaires, qui atteint des chiffres encore inconnus en Europe, malgré la paix armée dont nous jouissons sur le vieux continent. Ce chiffre est de 142 millions de dollars, soit 735,560,000 francs, en diminution de 10 millions de dollars sur l'exercice précédent. Les journaux de New-York font ressortir à cette occasion que l'État américain a payé, de 1861 (guerre de sécession) jusqu'à ce jour, comme pensions militaires à d'anciens combattants ou à leurs descendants, la jolie somme de 1,997,515,152 dollars, soit un peu plus de 10,347 millions de francs. Des calculs auxquels se sont livrés divers statisticiens, il résulte que l'État américain aura encore à payer durant un siècle entier les pensions acquises aux vétérans de la guerre de l'indépendance (1812), et durant deux siècles aux descendants des soldats ayant fait la campagne de 1862-1865. De toutes jeunes filles épousent souvent des vieillards n'ayant plus que quelques années

à vivre, afin de jouir durant leur vie des pensions auxquelles leurs maris avaient droit.

République argentine. — Le gouvernement argentin fait paraître un rapport sur l'émigration dans ce pays; de 1873 à 1896. Nous en extrayons les quelques données qui suivent. Le nombre d'émigrants (presque tous Européens) durant ces vingt-quatre années varie de 41,000 (1880) à 260,000 (1889). On constate une année exceptionnellement faible, 1875, 2,066 émigrants seulement (les années 1873 et 1874 fournissent respectivement 76,332 et 68,277 émigrants). L'année 1896 compte 135,205 émigrants. Le plus fort contingent est fourni par l'Italie. On compte, en effet, pour 1896 : émigrants italiens, 75,204. Vient ensuite les Espagnols (18,051), les Français (8,436), Allemands (1,032), Autrichiens (963), Turcs, Russes, Anglais, Belges, etc. Le total d'immigrés depuis l'année 1873 se monte au chiffre respectable de 1,990,222 individus. Les femmes paraissent occuper dans ce total près d'un tiers, soit environ 30 pour 100.

OCÉANIE

Taïti. — La Chambre a adopté le projet de loi tendant à déclarer les îles sous le Vent (Taïti) partie intégrante du domaine colonial de la France. Un volume spécial de la *Bibliothèque illustrée des voyages* sera prochainement consacré à cette belle colonie française de l'Océanie. Bornons-nous à donner ici, — vu leur actualité, — quelques indications brèves sur ces îles perdues au milieu de l'Océan Pacifique.

Les *Etablissements français de l'Océanie*, pour employer la dénomination officielle de cette colonie, comprennent les îles et îlots : Tahiti (ou Taïti), Moorea, îles Marquises, Tuamotu, Gambier, Tubuai, Raïvaval, Rapa, Houaheine; Raiatea, Borabora, Rurutu, Rimatara; enfin l'archipel : îles sous le Vent.

Taïti, la plus grande de ces îles et qui donne son nom à tout le groupe, est comprise entre 17°29'30" et 17°17'47" lat. S., 151°29'33" et 151°56' long. O. de Paris. Papeete, chef-lieu de l'île, possède un port sûr, assez vaste et profond.

Le climat de Taïti est renommé pour sa salubrité. La température, toujours assez élevée, n'éprouve généralement pas de brusques variations pendant le jour. Ce climat est sensiblement le même dans tous les archipels. La durée des jours varie entre onze heures (en juin), soit de six heures trente-deux à cinq heures trente, et 13 heures (novembre), de cinq heures vingt-cinq à six heures trente.

Les ressources alimentaires de ces pays sont : dans le règne végétal, fruit à pain, taro, pomme de terre douce, igname, canne à sucre, oranges, cannelle, légumes des pays tropicaux. Dans le règne animal, on compte le bœuf, le mouton, la chèvre, diverses sortes de volailles, poissons. — Des communications officielles et commerciales sont assurées entre les diverses îles par des goélettes, dont quelques-unes font un service régulier (mensuel, bimensuel et hebdomadaire).

Les îles sous le Vent, dont s'occupe particulièrement la nouvelle loi, se trouvent au nord-ouest de l'archipel et forment un groupe de 9 îlots annexés à la France par le gouverneur, M. Th. Lacascade, les 16, 17 et 19 mars 1888. Leur population totale est d'environ cinq mille habitants, répartie sur quatre des îles principales : Tubuai-Manu, Houaheine, Raiatea et Tahaa. Ce petit groupe, bien qu'annexé de fait avec l'assentiment du gouvernement britannique, est resté jusqu'à ce jour sous le régime de la déclaration, signée en 1847 par la France et l'Angleterre, interdisant à aucune des deux puissances de prendre possession d'une partie de ces territoires. Le projet de loi a pour objet de régulariser cette situation.

Ajoutons que Papeete comptait au dernier recensement (1892) 4,288 habitants.

P. LEMOSOF.



CAYENNE. — LE PÉNITENCIER.

LA GUYANE FRANÇAISE

Sur la côte de l'Atlantique, au nord-est de l'Amérique méridionale, entre le Vénézuéla et le Brésil, s'étend, du delta de l'Orénoque aux bouches de l'Amazone, une région de 437,000 kilomètres carrés de superficie, plus vaste dans son ensemble que le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, et formant un immense plateau qui mesure, dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, plus de 200 myriamètres, sur une longueur de 120 myriamètres environ, du nord au sud. Cette contrée est la Guyane (1). Trois nations européennes s'y sont établies successivement : entre l'Orénoque et le Corentique, la Guyane anglaise (2), limitrophe du Vénézuéla ; entre le Corentique et le Maroni, la Guyane hollandaise (3) ; entre le Maroni et l'Oyapock, la Guyane fran-

(1) Sur la Guyane, les meilleurs travaux à consulter sont : le *Voyage aux trois Guyanes*, de G. VERSCHUER (Paris, Hachette, 1894), et *Chez nos Indiens : Quatre années dans la Guyane française*, par H. COUDREAU (Paris, Hachette, 1893).

(2) La Guyane anglaise, qui a pour capitale Georgetown (Demerara), compte 56,000 habitants. L'industrie sucrière y est très active. Les plantations de canne à sucre couvrent une étendue de 55,000 hectares ; le sucre, le rhum et la mélasse forment la presque totalité des exportations qui, en 1887, ont atteint 55 millions de francs. Le budget de la Guyane anglaise a été, en 1893 : en recettes, 603,000 liv. st. ; en dépenses, 567,000. — La Guyane anglaise a importé pour 1,921,000 liv. st. (48,025,000 fr.), et exporté pour 2,360,000 liv. st. (59 millions de fr.). Voir D. P. CHALMERS, *Scott. Geog. Mag.*, 1896, et A. DA NUNES E MELLO, *Bol. Soc. geog.*, Lisboa, 1896.

(3) La Guyane hollandaise ou Suriname (capitale Paramaribo) 28,000 habitants. Les plantations de canne à sucre, de café et de coton y ont été en grande partie remplacées par la culture moins coûteuse du cacao. Ce produit entre pour plus d'un tiers dans les exportations, s'élevant à 42,600,000 francs, l'or pour un

çaise (1). Du côté du Vénézuéla, une partie du territoire, colonisée par les Espagnols, entre l'Ersequibo et l'Orénoque, est l'objet d'un litige entre Vénézuéliens et Anglais (2); au sud, entre le Rio-Branco, le Rio-Negro, l'Amazone, l'Atlantique, l'Oyapock, les Sierras Tumuc-Humac et les montagnes de la Lune, se trouve ce qu'on appelle le Contesté franco-brésilien, au sujet duquel le conflit des revendications n'a pas encore de solution définitive (3).

En 1498, le 1^{er} mai, Christophe Colomb aborda ce continent. Dix mois après lui, en 1499, une flotille, partie de Palos sous le commandement d'Alonso de Hojeda, ayant pour pilote Jean de la Cosa et pour compagnon le Florentin Amerigo Vespucci, qui donna son nom à l'Amérique, atterrit aux bouches de l'Amazone, suivit la côte jusqu'à l'Orénoque et longea le Vénézuéla jusqu'à Maracaïbo. Des aventuriers, poussés vers ce nouveau monde par l'espoir d'y découvrir de l'or, des perles, des pierres précieuses, ne tardèrent pas à prendre en foule ce chemin ouvert par les navigateurs. Cependant les pays dont ils rêvaient la conquête, ne furent pour la première fois parcourus qu'en 1500 par Vincent-Yanez Pinzon. Dès le commencement du seizième siècle, le bruit se répandit en Europe que dans cette Guyane s'élevait une ville merveilleuse autant que mystérieuse : quiconque y pénétrait avait, disait-on, la certitude d'y amasser une fortune tenant du prodige. Aussitôt on se mit

autre tiers. Le budget, en 1893, s'est soldé comme suit : recettes, 4,736,000 florins ; dépenses, 2,099,000 florins. La Guyane hollandaise a importé (1893) pour 5,730,000 florins (42,033,000 fr.), et exporté pour 5,468,000 (41,482,800 fr.). Voir E. POIRIER, *Surinam. Les ressources de la Guyane hollandaise* (Bull. de la Soc. géog. comm., 1895).

(1) La Guyane française renferme 121,413 kilomètres carrés et 23,790 habitants. Elle a pour capitale Cayenne, résidence du gouverneur (8,455 h.), située dans une île à l'embouchure de l'Oyak, et pour villes principales Sinnamari (1,509 h.), Mana (1,668 h.), Roura (1,134 h.), Approuague (1,644 h.), Marcuria (790 h.), Oyapock (755 h.). La Guyane française a importé, en 1891, pour 41 millions de francs, elle a exporté pour 4,800,000. Son budget (1890) est, en recettes, 4,357,000 francs ; en dépenses, 7,890,000 francs.

(2) C'est la province de Guyana, à laquelle on donnait autrefois le nom de Guyane espagnole.

(3) Voir, sur le Contesté franco-brésilien, H. COUDREAU, *La question du territoire contesté franco-brésilien* (Bull. Soc. géog., 1895), et *Annales de géographie*, publiées sous la direction de P. VIDAL DE LA BLACHE (*Bibliographie*, 1895). Paris, Arn. Colin et C^{ie}. — Voir aussi F. VIALLA, *Bull. Soc. langued. de géog.*, 1895. — Les rapports entre chercheurs d'or français et brésiliens dans le territoire contesté, et notamment sur le Carsewene, ont amené un conflit armé entre soldats français et aventuriers brésiliens en 1895. La question n'est pas encore réglée, mais le Brésil et la France ont enfin accepté, en 1897, de la soumettre à un arbitre. Outre la question du Contesté franco-brésilien, où Jules Gros avait en 1887-88 cru pouvoir fonder la république de Counani (voir les *Français en Guyane*, par JULES GROS, Librairie Alcide Picard et Kaan), il y a eu l'incident diplomatique relatif à la détermination de la limite entre la Guyane française et la Guyane hollandaise, et la contestation au sujet du territoire compris entre l'Awa et le Tapanahoni, qui, par leur réunion, forment le Maroni. Ce litige fut soumis à l'arbitrage de l'empereur de Russie. La sentence arbitrale donna raison aux prétentions de la Hollande, mais stipula que les droits acquis de bonne foi par les intéressés français seraient réservés. Une convention intervenue, le 23 août 1891, entre les gouverneurs de la Guyane française et de la Guyane hollandaise, a décidé que les terrains et mines aurifères occupés par les Français, avant la sentence arbitrale, dans la région attribuée par celle-ci à la Hollande, resteraient la propriété incontestée des intéressés français, mais que la population de ce territoire serait régie par les lois hollandaises. Cette population est surtout composée de nègres Bosch dévoués à la France. Ils ont demandé qu'on leur donnât des terres françaises pour s'y établir. (C.S.)

en route pour chercher cette Manoa del Dorado, comme on l'appelait.

Ce fut au cours d'une période de cent ans une succession ininterrompue d'audaces affrontant les périls et les fatigues de cette expédition lointaine. Espagnols, Allemands, Anglais, rivalisèrent d'empressement et de zèle dans cette entreprise. Les Français s'associèrent les derniers au mouvement. L'*El Dorado* (l'homme doré), souverain de cette terre convoitée, était, assurait-on, couvert d'or; il s'en revêtait tout le corps, n'ayant point d'autre vêtement. Il habitait un palais dont les murailles étaient d'or massif; le sol même de cette cité fantastique se composait uniquement de poussière d'or que l'on n'avait qu'à ramasser. Ce monde enchanté, plus magnifique que celui des contes d'Orient, surpassant en splendeurs imaginaires toutes celles vues par Hâtim (1), devait fasciner



APATOU, NÈGRE BOSCH DU MARONI.

les esprits. Hélas! ceux qui y arrivèrent furent cruellement déçus. En réalité, il n'y avait là de trésors que ce qui pouvait résulter du travail : exploitation minière ou agricole. La nature y était admirablement féconde; les productions de toutes les zones, bois précieux, fruits, céréales, y poussaient à l'envi. Mais il fallait prendre de la peine pour mettre en œuvre le fonds.

Henri IV le comprit et chargea, en 1604, un gentilhomme poitevin, la Ravardière, d'aller étudier les moyens de coloniser la Guyane. Le rapport fut favorable et le plan allait recevoir un commencement d'exécution, quand le roi mourut. Les marchands de Rouen reprirent, sous Louis XIII, le projet pour leur compte. En 1626, de Chantail et de Chambour s'établirent, avec un groupe de vingt-six colons, sur les bords de la rivière Sinnamari; en 1628, une autre colonie de quatorze personnes,

(1) Les contes féériques néo-persans de Hâtim-Thâï sont aussi célèbres dans l'Orient que les contes arabes des *Mille et une Nuits*. Ils datent du sixième siècle de notre ère. Atkinson en a publié le texte à Calcutta en 1818, et Duncan Forbes les a traduits en anglais. Je n'en connais pas de traduction française. (C. S.)

sous la conduite de Hautépine et de son lieutenant Lafleur, se fixa sur la rivière Conamania ; elle reçut, en 1630, un renfort de cinquante hommes ayant pour chef Legrand, et, en 1633, un second renfort de soixante-six hommes amenés par le capitaine Grégoire. L'année suivante, un détachement de colons de Conamania alla prendre possession du plateau désigné sous le nom de Table de Remire et y construisit les premières habitations de Cayenne. Toutes ces tentatives échouèrent. Les Rouennais, en Normands tenaces, redoublèrent d'efforts. En 1643, ils formèrent la *Compagnie du cap Nord*, qui obtint la concession de tout le pays compris entre l'Orénoque et l'Amazone, la France étant alors la seule nation d'Europe qui eût affirmé des droits sur ces côtes. Trois cents hommes partirent de Dieppe le 1^{er} septembre 1643 sur deux navires. En débarquant, le 25 novembre, dans l'île de Cayenne, ils y trouvèrent quelques débris des premières colonies. Ils bâtirent le fort Cépérou pour se mettre à l'abri des attaques des indigènes Galibis. Cet établissement aurait pu prospérer s'il n'avait eu pour chef Poncet de Brétigny, qui s'attira, par ses cruautés, la haine des colons et des naturels. Ceux-ci le massacrèrent, et plusieurs de ses compagnons eurent le même sort. Une nouvelle compagnie, dite de la France équinoxiale, ou des Douze Seigneurs, parce qu'elle comptait douze associés, partit du Havre le 2 juillet 1652, sous les ordres d'un gentilhomme normand, M. de Royville, qui, pendant la traversée, fut poignardé, dans une révolte, et jeté à la mer. Les associés, en arrivant à Cayenne, s'emparèrent du fort Cépérou. Cette nouvelle colonie fut bientôt ruinée comme les autres. Des conflits éclatèrent avec les Galibis ; la famine décima les colons ; les survivants se réfugièrent à Suriname et de là passèrent aux Antilles. Des Hollandais, conduits par Spranger, s'établirent, peu de temps après, à Cayenne, abandonné par les Français.

En 1663, le maître des requêtes de la Barre vint les en expulser avec la nouvelle Compagnie équinoxiale, qui n'eut, elle aussi, qu'une durée éphémère. Ce fut alors que Colbert prit le parti de fonder la *Compagnie des Indes occidentales*, qui reçut en propriété toutes nos colonies d'outre mer, dans l'Amérique du Nord, aux Antilles, dans l'Amérique du Sud et dans l'Afrique du Sud. M. de la Barre fut nommé gouverneur de Cayenne, où un millier de colons français se groupèrent autour du fort de Cépérou. La prospérité de leurs travaux de culture excita l'envie des Anglais qui, en 1667, vinrent dévaster l'île. Ces désastres furent réparés, et notre colonie de Guyane, grâce à six ans de paix, devint florissante. Les Hollandais l'attaquèrent en 1676 et se rendirent maîtres de Cayenne par surprise, mais ils ne purent s'y maintenir que jusqu'en 1682. Le comte d'Estrées les chassa de notre établissement.

Les colons français reprirent tous leurs avantages et en jouirent paisiblement durant de nombreuses années. Ils donnèrent de l'extension à leurs plantations de canne à sucre, de cotonniers, d'indigotiers, et tout faisait prévoir la richesse de la colonie, quand elle s'engagea dans une aventure fatale. Entraînés par un marin français, Ducasse, les Cayennais, par esprit d'hostilité contre les Hollandais, firent une expédition à Suriname, qui fut désastreuse. Un grand nombre d'entre eux furent massacrés ou faits prisonniers. La Guyane française ne se releva pas de cette perte, d'autant plus que ses voisins profitèrent de l'occasion pour exiger, à son détriment, une délimitation de frontières. C'est ainsi que le Por-

tugal qui possédait alors le Brésil, réclama le territoire s'étendant au nord de l'Amazone. Le traité d'Utrecht, en 1713, modifia ces limites en donnant au gouvernement de Lisbonne « la propriété des terres appelées du cap du Nord et situées entre la rivière des Amazones et celle du Iapoc ou Vincent Pinzon ». Ces clauses soulevèrent bientôt des contestations qui durent encore.

Quand la France, sous Louis XV, eut, après la mort glorieuse de Montcalm, perdu le Canada, le duc de Choiseul crut pouvoir réparer ce malheur et relever notre fortune coloniale presque anéantie pendant la guerre de Sept ans, en dirigeant sur la Guyane plusieurs milliers d'émigrants, la plupart Alsaciens ou Lorrains, à qui l'on offrit de l'argent, leur faisant les promesses les plus engageantes. Cela coûta 30 millions et ce fut un échec lamentable. L'expédition eut pour organisateurs le frère du ministre Turgot et M. de Chanvalon, le premier, nommé gouverneur de la Guyane, le second, intendant de Cayenne.

Le gouverneur était incapable, l'intendant fut impuissant. Les émigrants furent victimes de leur crépudité. Sur treize mille, plus de dix mille succombèrent en quelques mois. Deux mille à peine purent revenir en France. L'unique résultat de cette funeste aventure fut l'installation à Sinnamari de quelques familles françaises, canadiennes et allemandes. M. de Praslin, ministre de la marine en 1766, essaya, mais en vain, de constituer une nouvelle Compagnie. Il semblait que toutes les tentatives, même celles qui étaient réfléchies, dussent échouer. Le seul qui, après avoir étudié les ressources matérielles de la colonie, aurait pu les utiliser en construisant des chemins, des canaux, en desséchant les marais, c'était Malouet, mais la maladie l'empêcha de prolonger son séjour à Cayenne. Il donna toutefois une heureuse impulsion, et, grâce à lui et à Guizan, les plantations, surtout celle de la canne à sucre, retrouvèrent quelque profit. Mais la révolte des noirs, en 1794 (1), et l'abolition, sans transition, de l'esclavage, compromirent de nouveau la situation générale de la colonie.

Cette situation ne fit qu'empirer lorsqu'on transforma la Guyane en lieu de déportation. Les condamnés politiques du 18 fructidor an V et ceux qui les suivirent, au nombre de cinq cents, furent soumis aux plus cruelles souffrances et périrent presque tous à Conamania, à Approuague, à Sinnamari. Les colons n'eurent dès lors plus d'autres moyens d'existence que d'armer des navires pour la course. Cayenne, assiégée par les Anglais, dut capituler, et la Guyane, par le traité de 1809, fut cédée, non à l'Angleterre, mais au Portugal, qui la garda jusqu'en 1817, quoique le traité de Paris de 1814 l'eût rendue à la France. Le gouvernement de la Restauration conçut, sous Charles X, l'idée de reprendre l'œuvre de colonisation. Il favorisa l'établissement à la Mana d'une Nouvelle Angoulême. Ce fut un nouveau désastre. Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, fondées par Mme Javouhey, partirent néanmoins en 1828 pour la Mana. Elles étaient trente-six, accompagnées de trente-neuf cultivateurs et de quelques

(1) L'abolition de l'esclavage, qui a été un des grands bienfaits du dix-neuvième siècle, a fait renaître le problème du travail dans les colonies intertropicales. Emancipés, les nègres ont peu à peu cessé de travailler. Pour les remplacer dans les plantations, on a imaginé d'importer des coolies indiens et chinois, travailleurs libres mais engagés. Ce système n'a donné que des résultats déplorables. Voir LANIER, *Lect. géog.* (Amérique), et ALGLAVE, *Revue scientifique*, 14 février 1880.

enfants trouvés pour lesquels elles voulaient créer un asile dans cette partie de la Guyane. Cette petite colonie tira son existence de l'élevé des bestiaux et de l'exploitation des bois, mais elle fut délaissée par les cultivateurs, et les religieuses eurent à y lutter contre les plus grandes difficultés, que leur dévouement ne parvint pas toujours à surmonter (1).

Le second empire fit définitivement de la Guyane un bagne. Tous les proscrits du coup d'État furent transportés à Cayenne après avoir été dirigés sur Lambessa (Algérie). Les condamnés politiques pour affiliation aux sociétés secrètes furent assimilés aux repris de justice en rupture de ban, aux forçats. Les principaux points de la côte de Cayenne à Saint-Laurent du Maroni, ainsi que les îles du Salut, devinrent des pénitenciers. Dans ces conditions, la culture et l'exploitation forestière périçlitérent forcément. Il n'y existe plus que quelques plantations de café, de canne à sucre, de cacao. Les beaux bois d'ébénisterie fournis par les forêts des hautes terres sont laissés presque généralement aux nègres Bôsch, qui ont repris presque tous la vie sauvage. D'ailleurs l'or a tué l'agriculture.

« Tout le mouvement commercial actuel de la Guyane, disent les documents officiels, n'est provoqué que par la recherche de l'or. L'industrie minière est la seule qui emploie des bras. Il n'y a de négociants que ceux qui fournissent des vivres ou le matériel pour les placers. » Mais ces gisements aurifères, qui se trouvent dans les alluvions de rivières, ne donnent pas des résultats très rémunérateurs pour l'Européen. En effet, les hommes de race blanche supportent mal le travail sous ce climat brûlant. On n'utilise dans les placers que quelques transportés libérés, qui ont fait leur apprentissage dans le service pénitentiaire. Le gros des travailleurs se compose de nègres ou d'émigrants hindous, ceux-ci manquant de vigueur, ceux-là encore trop inintelligents pour rendre de grands services. Toutes les rivières de la Guyane offrent de l'or, à vrai dire; mais si ce métal attire toutes les forces valides par l'appât de la fortune, les désillusions sont égales, sinon supérieures, aux réussites. Ajoutons que cette exploitation de l'or ne profite pas à la colonie même. Les richesses ainsi acquises vont se capitaliser en Europe. Les chercheurs heureux, parmi les Français, retournent avec leur fortune en France. La colonie même reste inculte. Et cependant elle est d'une fertilité telle que des hommes laborieux, dirigés avec suite et prévoyance, pourraient en faire un de nos plus riches et plus féconds établissements français d'outre-mer! Le ving'tième siècle verra-t-il la réalisation de ce plan conseillé par la sagesse économique? Les échecs du passé n'engagent point l'avenir. Il arrivera sans doute un moment où l'on comprendra que le passé doit être, au contraire, une leçon, et qu'en évitant les fautes commises jadis, il est possible de faire produire à ce sol conquis au prix de tant de sang français, mieux que les quinze cents ou seize cents kilogrammes d'or natif accusés comme exportation par les récentes statistiques.

Charles SIMOND.

(1) Les sœurs de Saint-Joseph de Cluny ont pris la direction des écoles, et des infirmeries de la colonie pénitentiaire du Maroni.



L'ILE SAINT-JOSEPH.

L'ILE DU DIABLE

I

LES COLONS DE 1764

1763 et 1764 marquèrent, dans les annales coloniales de la France, deux dates sombres. La première est celle de la perte du Canada et du premier abandon de la Louisiane, la seconde s'appelle dans l'histoire le désastre du Kourou. Le duc de Choiseul, dont on a dit que, devant les pygmées du règne de Louis XV, il fut une espèce de grand homme, avait, en 1758, grâce à la faveur de la Pompadour et à son habileté de courtisan, gravi d'un pas rapide les échelons du pouvoir. Ce Stainville, assez souple et assez adroit pour se concilier la reconnaissance du roi et de la marquise, en déjouant une intrigue tramée contre celle-ci par une de ses parentes, était devenu du jour au lendemain le *Deus ex machina* sur qui l'on comptait pour sauver le pays du danger et du gouffre où courait l'extravagance de la politique de Versailles. Bernis, jusqu'alors *persona gratissima*, fut sacrifié, et renvoyé à ses petites épîtres, à ses madrigaux de *Babet la Bouquetière*, comme l'appelait Voltaire, avec, pour compensation à sa disgrâce, le chapeau de cardinal. Choiseul, de son côté, afin d'établir la balance des dignités, reçut les titres de duc et pair.

C'était, à la fois, un diplomate et un intrigant, mais pas vulgaire, ayant d'ailleurs fait son stage à Rome et à Vienne. On l'a bien dépeint en ces quelques traits : « Singulier caractère, mélange de

légèreté, de témérité, de pénétration et parfois même de profondeur, esprit plein d'éclat et de séduction, vive et active intelligence, "dépourvu de principes et de croyances, suppléant à la moralité absente, autant que rien y peut suppléer, par la hauteur du courage (1). » Courageux, en effet, puisqu'il tint tête au roi qui le redoutait, mais d'une légèreté et d'une témérité allant jusqu'au crime. Car ce fut une faute criminelle, entre toutes, que celle de 1764.

Quand la « paix terrible (2) » qui nous enlevait l'Amérique du Nord fut signée, Choiseul s'en consola vite. « Ces quelques arpents de neige ne sont rien, nous aurons mieux », dit-il, et pour le



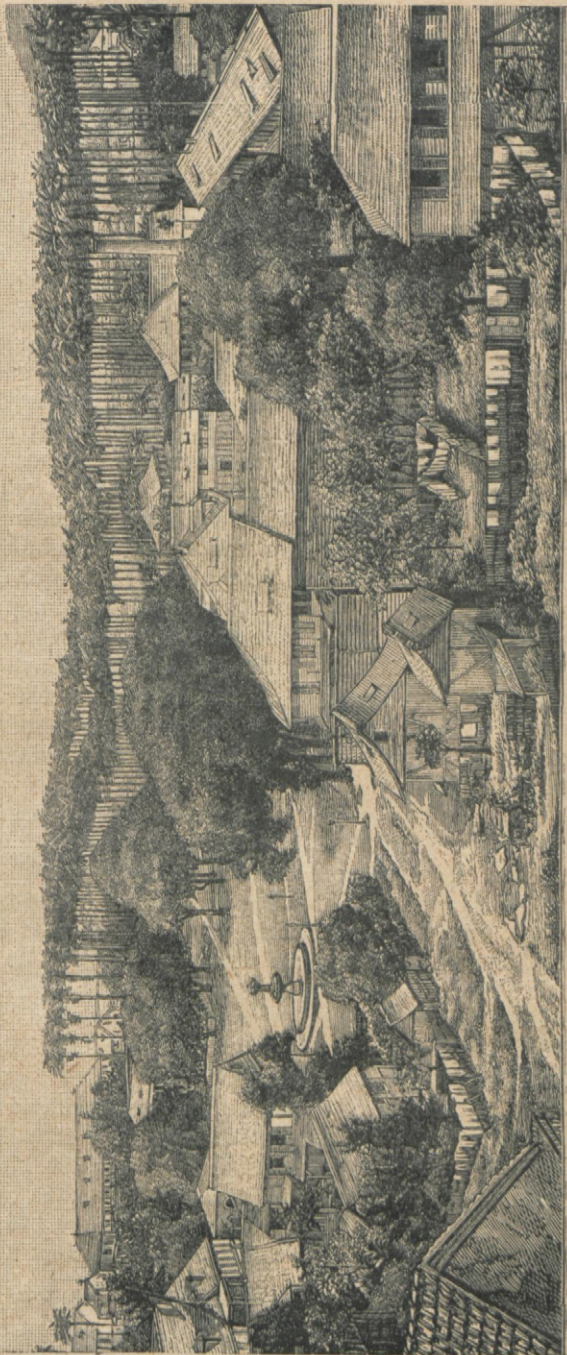
CAYENNE. — RUE DE LA LIBERTÉ.

prouver, il voulut frapper l'imagination par un établissement nouveau. « Il y mit, dit un historien très modéré, le prudent Lacrosette, du faste et de la précipitation. On se souvint tout à coup qu'on possédait, dans le nouveau monde, une partie de la contrée inculte qu'on appelait Guyane. Des armateurs français qui l'avaient visitée, effrayés de l'insalubrité de ce climat, n'avaient fait aucune tentative pour y fonder des habitations; ils s'étaient bornés à cultiver l'île de Cayenne. Leurs travaux et leurs dépenses n'y avaient obtenu qu'un succès médiocre. Le duc de Choiseul jeta les yeux sur ce malheureux pays et crut qu'on pouvait, en peu de temps, le mettre en état de rivaliser avec les sages et puissants établissements des Anglais dans l'Amérique septentrionale. On imita, moins par cupidité que par orgueil, l'expédition que

(1) Voir Henri MARTIN, *Histoire de France*.

(2) Le mot est de Michelet. (*Histoire de France*, Louis XV.)

LIBRAIRIE
A. FRAYSSINET
CAYENNE



VUE DE CAYE NNE.

Law, dans son ivresse, avait prônée et qui avait eu une issue si honteuse. Toutes les fautes qui avaient été commises en 1709 furent fidèlement copiées. Le ministre et les hommes qui l'avaient séduit par un tableau mensonger, n'admirent aucune précaution lorsqu'il s'agissait d'abattre, sur la zone torride, les plus vieilles forêts du monde, de dompter des tribus sauvages, de prévenir la malveillance des Hollandais et des Portugais. Ils voulurent que la colonie nouvelle, qu'ils décoraient du nom de France équinoxiale, parût s'élever par enchantement. De bons cultivateurs de l'Alsace furent arrachés par des promesses trompeuses à leur fertile province. On les fit embarquer avec leurs familles, sur des bâtiments auxquels on n'avait pas donné les vivres suffisants pour une longue traversée. Ces malheureux, en descendant sur les bords du Kourou, dans l'horrible saison des pluies, n'avaient déjà plus assez de forces pour se construire des cabanes, ni pour se procurer des aliments; ils demandèrent en vain qu'on les transportât dans l'île de Cayenne; ils n'obtinrent pas même, pour refuge, un lieu dont les navigateurs craignaient l'insalubrité. Jamais on ne vit une destruction plus prompte ni plus déplorable (1). Quand le chevalier Turgot, qui avait présenté ce fatal projet, partit pour prendre soin de la nouvelle colonie et pour réparer, s'il était encore temps, les effets de l'imprévoyance, il ne trouva plus que soixante familles languissantes, hâves, exténuées, restes d'un embarquement de huit ou dix mille hommes. On gémit en France de ce malheur, mais pas autant qu'on l'aurait dû dans un siècle voué à la philanthropie. »

En regard de ce tableau, où toutes les couleurs sont atténuées par un pinceau circonspect, il faut mettre celui que trace dans ses curieux *Mémoires*, le déporté de Fructidor an V, Ange Pitou (2):

« Nous visitons, dit-il, les alentours de notre domaine; à l'ouest-nord, nous sommes bornés par un bois épais et marécageux; à l'est, les palétuviers nous dérobent les bords de la mer; au midi, la rivière coupe notre passage; au nord, une forêt de palmiers s'étend jusqu'à l'ouest. On n'y découvre aucun vestige de la splendeur naturelle de ce séjour où quinze mille hommes débarquèrent autrefois. Nous n'avons qu'un pas à faire pour voir la grandeur des tombeaux qu'on leur creusa. Rendons visite aux morts.

« Au milieu de l'asile de silence est une chapelle très solidement bâtie des débris de l'hôpital de la colonie de 1763, et couverte de palmistes; l'obscurité que le hasard y ménage imprime le respect et fixe l'attention. Nous y entrons après avoir lu sur les deux battants de la porte : *Temple dédié à la bonne mort*. Un autel fait face;

(1) On vit des femmes affolées se précipiter avec leurs enfants du haut des rochers de Kourou. (L. LANIER.)

(2) Les *Mémoires* de Pitou ne sont, à vrai dire, pas très dignes de foi et n'ont qu'une valeur historique fort médiocre, mais le récit qu'il met dans la bouche de Colin est certainement véridique. (C. S.)

à droite, un vieux guerrier grossièrement modelé en terre laisse tomber son casque et paraît s'ensevelir, en disant aux curieux : *Vous viendrez ici avec moi* ; à gauche, une femme modelée de même joint les mains et bénit le moment qui la délivre de la vie. Le jugement dernier est grotesquement bariolé sur les murs. Dieu y descend sur un nuage de lumière, précédé de l'ange qui sonne de la trompette : *Morts, levez-vous !* L'enfer à la gauche de Dieu est représenté par un feu ardent où la justice divine précipite les coupables et parmi eux bien des rois... Qui repose ici ? C'est M. de Préfontaine et son épouse... l'admirateur de Voltaire, le bel esprit de Cayenne, l'auteur du plan de la colonie de 1763... Mais respectons ses mânes.

« Nous allons dîner chez M. Colin, qui nous en dira long. Ce vieillard est Français ; il a perdu la vue ; il me serre les mains en pleurant de joie, quand je lui parle de la France. Comme il est contemporain de Préfontaine, nous parlons du cimetière et il nous met sur la colonie de 1763 :

« — Quoique Préfontaine fût mon ennemi, dit-il, je lui rendrai justice, il n'est pas cause des malheurs de cette époque. Si le ministre Choiseul l'eût écouté, Cayenne et Kourou seraient florissants. Il avait demandé trois cents ouvriers et des nègres à proportion pour leur apprêter l'ouvrage ; chaque année en ayant fourni un pareil nombre, aurait fait affluer les étrangers ; la Guyane inculte et hérissée de piquants se fût peuplée peu à peu ; le commerce et l'industrie auraient donné la main aux arts ; la grande terre serait devenue aussi habitable que Cayenne, nous aurions remonté le haut des rivières sans nous borner aux côtes. Pour cela il fallait marcher pas à pas, c'était le moyen de trouver des mines d'or dans la fertilité inépuisable de ce sol. Le gouvernement français a voulu agir plus en grand, afin de recueillir tout de suite le fruit de son entreprise. Il ouvrait un champ vaste à l'ambition et à la cupidité. Le sol de la Guyane était renommé depuis un siècle. On tenait à faire revivre le système de Law sous une autre forme. Chaque particulier reçut une promesse de tant d'arpents de terre qu'il pourrait cultiver avec les avances de l'État, à qui il remettrait ou ses propriétés en France ou une somme remboursable à Cayenne. Si la colonie réussissait, cent mille particuliers venaient déposer leurs fortunes au trésor royal pour acheter des terres dans la Guyane ; ainsi le gouvernement vendrait cher à gage un désert inculte. D'ailleurs, c'était un asile pour les Canadiens, dont le pays venait de tomber au pouvoir des Anglais. Si la colonie ne réussissait pas, on s'en prenait au gouverneur, qui ne manquait pas de fonds pour cette grande entreprise ; voilà les vues secrètes que la politique donne au cabinet de France.

« Les quinze mille hommes débarqués ici et aux îles du Salut (1) ou

(1) La frégate *la Ferme* amenait à la Guyane quatre cent treize colons, séduits par les promesses de Choiseul, et en destination du Kourou. M. de Chanvalon

du Diable, à trois lieues en mer, ont été gardés dans l'intention de les acclimater, puis de les faire travailler quand ils auraient passé à l'épreuve des maladies du pays. Cette colonie de Kourou a coûté trente-trois millions; tout a échoué par la mauvaise administration



LE TRAVAIL DES FORÇATS.

des chefs et par le brigandage des commis et des fournisseurs, et plus encore par la mésintelligence de Turgot et de Chanvalon. Le

court au camp alors en formation, et se convainquit de l'impossibilité de faire place au surcroît de population qu'on lui annonçait. Il prit alors le parti de les faire débarquer dans un groupe d'îlots situés en face de l'embouchure du Kourou, et appelés, on ne sait pourquoi, *Iles du Diable*. M. de Chanvalon considéra la création d'un établissement en cet endroit comme le moyen de salut de sa nouvelle colonie. Et, dans sa croyance, il donna à l'archipel le nom d'*Iles du Salut*. Une seule, la plus au nord et la plus au large, conserva la dénomination primitive d'*Ile du Diable*.

premier voulait commander au second, qui se croyait maître absolu ; il avait donné pour limite aux débarqués tout le terrain de la rive gauche de la rivière Kourou jusqu'à l'Anse. Cette forêt qui nous obstrue le jour était rasée jusqu'aux rochers. J'ai vu ces déserts aussi fréquentés que le jardin du Palais-Royal. Des dames en robes traînantes, des messieurs à plumet, marchaient d'un pas léger jusqu'à l'Anse, et Kourou offrit pendant un mois le coup d'œil le plus galant et le plus magnifique ; on y avait amené jusqu'à des danseurs (1), mais comme on avait été pris au dépourvu, les carbets n'étaient pas assez vastes ; trois ou quatre cents personnes logeaient ensemble. La peste commença son ravage, les



A LA MER!

fièvres du pays s'y joignirent et la mort frappa indistinctement. Au bout de six mois, dix mille hommes périrent tant aux Islets qu'ici. Turgot fit arrêter Chanvalon, la nuit de Noël, quand la mort était lasse de moissonner (2).

(1) Chanvalon, pour distraire les colons, avait eu l'ingénieuse idée de faire monter un théâtre où l'on jouait des bergerades et de faire construire des boutiques où l'on vendait toutes sortes d'objets de fantaisie ; il y avait même un étalage de patins (!).

(2) « Il paraît aujourd'hui incroyable, écrit Malouet (*Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies*, Paris, 1802), qu'un homme de beaucoup d'esprit (Choiseul) ait adopté le projet de faire cultiver les marais de la zone torride par des paysans d'Alsace et de Lorraine. Mais l'impéritie, l'imprévoyance dans les détails de l'exécution surpassent encore l'extravagance du plan. C'était un spectacle déplorable que celui de cette multitude d'insensés de toutes les classes qui comptaient tous sur une fortune rapide, et parmi lesquels, indépendamment des travailleurs paysans, on comptait des capitalistes, des jeunes gens bien élevés, des familles entières d'artisans, de bourgeois, de gentilshommes, une foule d'employés civils et militaires ; enfin, une troupe de comédiens, de musiciens destinés à l'amusement de la nouvelle colonie. »

II

LES ILES DU SALUT

Situé à environ 8 à 13 kilomètres au large du Kourou et à 50 kilomètres au nord-ouest de Cayenne, ce petit archipel comprend trois îlots : *Saint-Joseph*, à 37 mètres d'altitude au sud-est; *l'île Royale*, à 60 mètres d'altitude au sud-ouest et plus rapprochée que les autres de la côte; enfin *l'île du Diable*, à 30 mètres d'altitude au nord et la plus au large.

Les trois îles du Salut sont séparées l'une de l'autre par des détroits de quelques centaines de mètres. « Du côté de la mer ou du côté opposé au continent, dit un témoin oculaire, on peut les regarder comme inabordables, parce que le rivage et la mer qui les baignent sont exactement couverts de masses de roches considérables. Du côté qui regarde Kourou et le continent, elles sont au contraire entourées d'une mer calme et tranquille comme un étang; elle est profonde, on y trouve de 5 à 6 brasses d'eau jusqu'à terre, et les bâtiments pourraient s'attacher au quai s'il y en avait un. On aperçoit et on reconnaît de loin les îles parce qu'elles sont élevées; les deux îles vues du côté du continent sont en forme de pain de sucre irrégulier. » Il faut, dit Jules Crévaux, à peine le temps de fumer un petit cigare pour faire le tour de l'île Royale, qui est la plus étendue des trois.

C'est aux îles du Salut que les steamers, porteurs de dépêches pour l'administration pénitentiaire, dont le commandant réside à l'île Royale, font escale. Une chaloupe ramée par des forçats vient à la rencontre du paquebot qui délivre la poste. Cela fait, le bateau reprend sa route vers Cayenne et les forçats rebroussement chemin. Les navires qui n'ont pas assez de tirant d'eau pour entrer en rade, mouillent également en vue de l'archipel. Celui-ci sert de dépôt des condamnés. Des transportés y séjournent pendant quelque temps jusqu'à ce qu'ils aient été immatriculés, classés et répartis. On n'y garde que les individus réputés incorrigibles ou dangereux et ceux qui, à leur départ de France, ont été signalés d'une manière spéciale à la surveillance. Ils sont internés à l'île Royale et à l'île Saint-Joseph. Cette dernière reçoit plus particulièrement les malades, les impotents, les aliénés, mais elle contient aussi quelques héros de cour d'assises. Le pénitencier y est bâti, depuis trois ou quatre ans, au sommet d'une colline, point culminant de l'île, naguère encore couvert de broussailles, planté d'arbres. Les condamnés, pour déblayer le terrain, ont dû tailler le roc et enlever les sables, travail pénible sous un soleil de feu. Quelques industries se sont établies autour de la colline, entre autres une huilerie qui utilise les noix sèches des cocotiers, très abondants en cet endroit.

L'île Royale est le siège du commandement et des différents services administratifs. C'est là que se trouvent les magasins d'approvisionnement et l'hôpital sur lequel sont évacués les condamnés malades, non seulement des îles du Salut mêmes, mais aussi de Cayenne et de Kourou. On y a également organisé des ateliers de couture, de cordonnerie, de chapellerie, d'habillement à l'usage des transportés. La marine de guerre y installe ses dépôts de charbon.

En réalité, les îles du Salut ne doivent leur intérêt qu'à l'excellence de leur mouillage et à la salubrité de leur climat, dont la température est rafraîchie par les brises de la mer; cette salubrité n'est toutefois que relative, car le scorbut y fait encore, comme autrefois, des victimes. On le combat par la culture des légumes. L'île Royale a des jardins potagers où travaillent les condamnés qu'une santé débile ne permet pas de soumettre aux durs labeurs de la vie de forçat.

III

L'ÎLE DU DIABLE

L'île du Diable n'est éloignée des deux autres que de quelques coups d'aviron. Elle n'était occupée jusqu'en ces dernières années que par quelques transportés lépreux uniquement employés à la récolte des cocos, et ayant à surveiller un petit troupeau de chèvres. Cette léproserie du bague offrait un spectacle hideux. Ceux qu'on y voyait errer étaient plutôt des spectres que des hommes, objets d'horreur mutuelle, et n'ayant pour toute diversion à leur existence affreuse que, dans certains moments, le tableau, non moins horrible, du lancement à la mer des condamnés morts dans l'archipel. Cette scène, qui indique d'avance aux déportés le sort auquel ils doivent un jour s'attendre eux-mêmes, est lugubrement impressionnante. La barque funèbre, conduite par des forçats sous la surveillance d'un gardien, transporte au large le corps cousu dans une toile à voile ayant aux deux extrémités un morceau de plomb ou de fer pour en augmenter le poids et assurer la chute. Le corps est déposé dans un cercueil, qui sert à tous les morts indistinctement. Quand l'embarcation est arrivée à l'endroit où l'on sait la mer assez profonde, le cadavre, retiré du cercueil, est précipité à la mer. En quelques instants il est dévoré par les requins qui, dit-on, reconnaissent l'approche de leur proie au glas tinté par la cloche.

La léproserie de l'île du Diable n'existe plus. Cet établissement est aujourd'hui le lieu d'internement d'Alfred Dreyfus. Le déporté y vit isolé, sous l'œil de ses surveillants militaires. Le prisonnier est, en effet, soumis à une surveillance de tous les instants. Ses

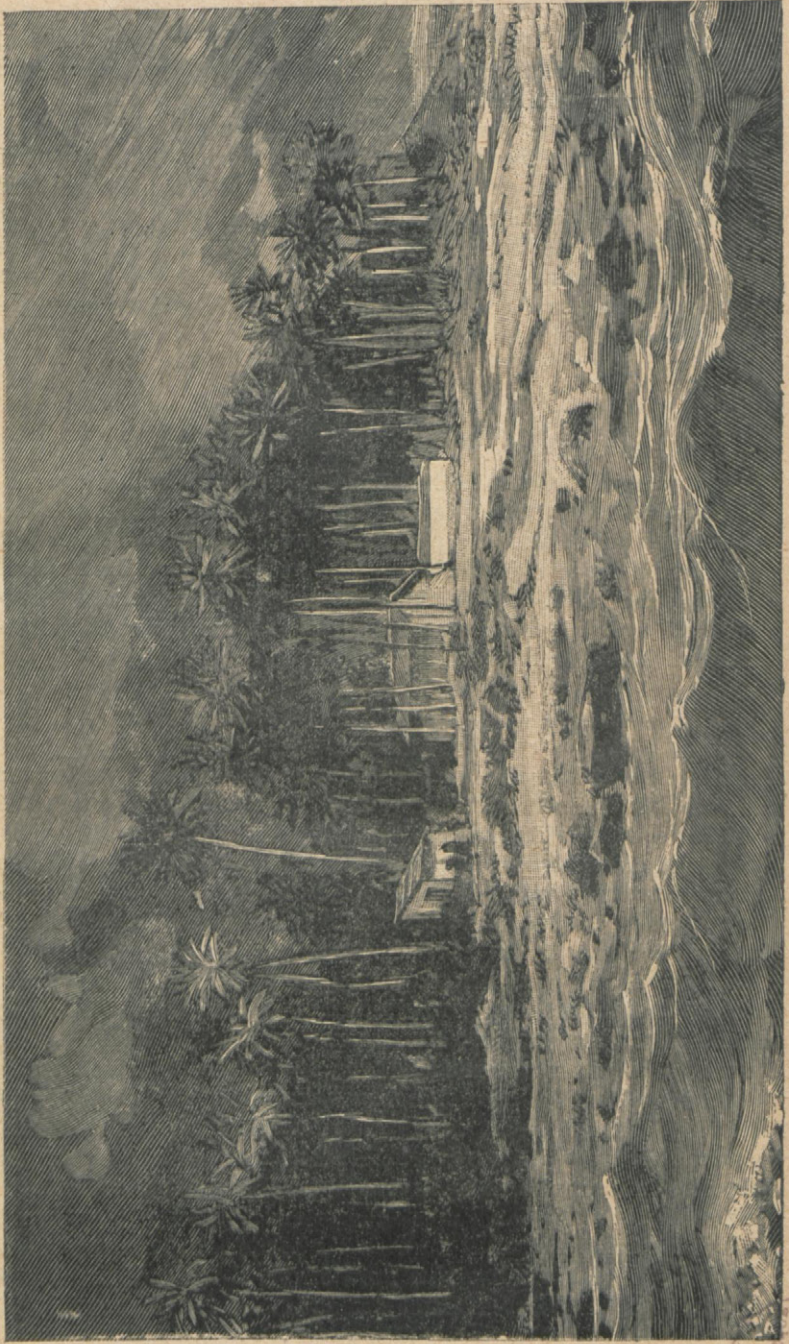
gardiens sont au nombre de onze, dont un surveillant chef et dix surveillants subalternes. Nuit et jour ils font faction, en se relevant de deux en deux heures, les autres étant toujours prêts à prêter main-forte au premier signal.

La case occupée par le condamné était d'abord située dans la partie basse de l'îlot. Pour des raisons de prudence on l'a, dans



CAYENNE. — PLACE DES PALMISTES.

ces derniers temps, établie sur le point le plus élevé du plateau. Elle est entourée d'un jardinet où rien ne pousse, ayant une quarantaine de mètres carrés de superficie, et clos par une palissade très épaisse de deux mètres de hauteur, en sorte que l'horizon du prisonnier se borne à cette clôture. Il ne voit ni la brousse ni la mer ; son isolement du monde est absolu. Il n'y a dans la palissade qu'une seule porte, étroite, ne pouvant livrer passage qu'à un seul homme à la fois, et cette entrée est constamment gardée par un surveillant, revolver au poing.



L'ILE DU DIABLE.

BIBLIOTHEQUE
A. FEANGONIE
CAHANE

La case a dix mètres de long sur trois mètres de large. Elle est divisée en deux pièces à peu près égales. Celle où l'on entre d'abord est occupée par les deux surveillants de garde. L'autre, par le condamné qui, pour sortir, est obligé de passer sous les yeux de ses gardiens. La pièce qui lui est réservée reçoit le jour par deux fenêtres à barreaux de fer, comme celles de Mazas, donnant sur le jardinet attentivement surveillé.

Les relations de l'extérieur avec l'île du Diable sont réglées sévèrement. Aucune embarcation, grande ou petite, n'a le droit de s'en approcher, sauf celle qui apporte, tous les quinze jours, les approvisionnements fournis par l'île Royale.

* * *

C'est dans cette même île du Diable que furent internés, sous l'empire, après le coup d'État, un assez grand nombre de condamnés politiques, parmi lesquels le plus marquant était Delescluze, qui devait prendre plus tard, sous la Commune, un rôle actif terminé sur une barricade. Il jouit à l'île du Diable d'une certaine liberté. M. Paul Mimande a raconté d'une manière saisissante les égards relatifs que l'on y témoigna à l'adversaire irrécyclable de Napoléon III.

* * *

Le récit de M. Mimande pourrait faire croire que les déportés aux îles du Salut mènent une vraie vie d'Eldorado, et ont à compter sur une certaine clémence disciplinaire. Il n'en est rien ; leur existence est, au contraire, très dure, tant à cause du climat que par suite des travaux auxquels ils sont soumis. On les emploie à la construction des routes, au curage des canaux, à l'établissement des conduites d'eau, au défrichement, au déboisement, à la culture. Les *bagnards*, c'est le nom des forçats en Guyane, subissent toutes les rigueurs de la température guyanaise qui est, avant tout, débiliteuse. Leur sort est assurément plus terrible que celui des condamnés qui font leur peine à la Nouvelle-Calédonie. Trois mois de Cayenne, ou de l'île Royale, de l'île Saint-Joseph, brisent un homme robuste plus vite que six mois de Nouméa. Ajoutez que le condamné ne reçoit qu'une nourriture insuffisante pour les forces qu'il dépense : 250 grammes de viande fraîche deux fois par semaine et le reste à l'avenant (1).

L'unique consolation de ceux qui sont internés aux îles du Salut ou à Cayenne, c'est la vague perspective, l'espoir silencieux de l'évasion. Il y a quelques faits et quelques légendes qui se répètent,

(1) Voir, à ce sujet, le beau travail de M. J. Lèveillé, reproduit dans *la France coloniale*, de M. Alfred RAMBAUD. — Paris, Armand Colin.

à cet égard, de bouche en bouche, et qui arrivent toujours, on ne sait comment, aux oreilles du nouveau déporté, soit qu'il ait l'occasion, par hasard, de les entendre redire à mots couverts par quelque compagnon de baigne, pendant le travail, soit que d'anciens souvenirs de lectures faites avant sa transportation les lui rappellent, soit que les murs mêmes de sa prison en aient gardé des échos retentissants. Mais ces évasions, encore réalisables dans un tout petit nombre de cas, deviennent de plus en plus difficiles, et si, à Cayenne, au Maroni, elles conservent certaines chances de réussite, par contre elles doivent être considérées comme chimériques aux îles du Salut, maintenant très surveillées, à l'île du Diable principalement, et n'y pourraient plus aboutir, pour les téméraires, qu'à la mort.

S'il n'en était pas de même, il y a quarante ans, c'est que les déportés politiques jouissaient alors, à l'île du Diable entre autres, comme on l'a vu plus haut en ce qui concerne Delescluze, d'une liberté assez grande et que, livrés souvent à eux-mêmes pendant plusieurs jours, échappant dans ces conditions aux regards de ceux qui avaient charge de vigilance sur eux, ils pouvaient, quand ils étaient réunis, ourdir des complots que l'audace faisait quelquefois triompher (1).

IV

CAYENNE

Lorsqu'on aborde à Cayenne, on est tout étonné de l'aspect charmant de cette ville dont le nom est si lugubre. Sur quelque point que se fixe la vue, elle ne découvre que des tableaux agréables. Le site est extrêmement pittoresque, surtout quand on le considère de la rade. On dirait d'une mer toute de verdure. Le petit cap sur lequel sont bâties les habitations, dans un décor de montagnes, de palmistes et de cocotiers, a un air gracieux. Cependant cette impression se modifie tout à coup quand on débarque. L'entrée offre un aspect triste qui est bien celui d'un lieu de souffrance. Des rues assez larges, mais couvertes d'une poussière rouge sur laquelle darde un soleil torride, et qui toutes paraissent éprouver le mouvement de recul qu'inspire une instinctive horreur. Des maisons qui, si elles étaient animées, sembleraient s'effarer, tant elles se serrent les unes contre les autres, comme font de pauvres oiseaux blottis quand

(1) Tout dernièrement, le commandant Napoléon Ney refaisait, dans *la Revue des Revues* (1^{er} décembre 1897), en des pages saisissantes, l'histoire d'une de ces évasions de l'île du Diable (celle de Henri Chabannes et de ses compagnons de proscription en 1856). Ce fut tout un drame, dont la lecture fait frémir, mais ces faits ne pourraient se reproduire aujourd'hui, les circonstances qui favorisèrent l'audace des évadés d'alors n'existant plus. (C. S.)

passe au-dessus d'eux un orage. On avance avec une crainte qu'on ne peut maîtriser, et l'on s'engage dans un réseau de ruelles où l'air est si rare qu'on s'attend à chaque pas à étouffer. Mais la sensation que l'on ressent est de courte durée, car on sort bientôt de ce dédale et alors on retrouve le premier enchantement. Une vaste place, *les Palmistes*, s'ouvre devant le visiteur qui, de là, peut pro-



LA MAISON HABITÉE PAR DREYFUS.

mener son regard sur des paysages dont la beauté et la variété tenteraient plus d'un peintre. On croit rêver tant la transformation est complète. Aux ruelles se sont substituées des voies larges, aux maisons apeurées des constructions presque imposantes, si l'on tient compte du contraste. Il y en a même qui ont, tel l'hôtel du gouvernement, deux étages. Cette place des Palmistes, avec ses trois cent cinquante à quatre cents palmiers plantés en quinconce et s'élevant jusqu'à trente-cinq mètres de hauteur, est certainement une de ces curiosités qu'on regretterait de ne pas avoir vues. Elle est



LA SURVEILLANCE DE NUIT.

le rendez-vous de la population libre, c'est-à-dire des fonctionnaires, des quelques négociants qui sont établis à Cayenne, des officiers et des marins qui y restent par devoir.

La ville n'est pas grande, elle n'a guère plus de trois kilomètres et demi de circuit. Ses édifices sont peu nombreux, si l'on peut donner ce nom d'édifices à des demeures qui, même lorsqu'elles ont une certaine apparence extérieure, rappellent à divers égards la case indigène ou carbet. On peut s'en convaincre quand on compare, par exemple, la rue de l'Alouette à la rue de la Liberté, la première nous donnant un vague souvenir de Choisy-le-Roy, la seconde évoquant une réminiscence de la route de Rueil à Bougival. Il ne faudrait toutefois pas conclure de ces ressemblances, très lointaines d'ailleurs, que Cayenne manque de bâtiments importants. On en pourrait nommer au moins dix : tout d'abord la caserne d'infanterie de marine, assise sur un plateau qui domine le rivage; le réservoir des eaux de la ville; l'inspection des services administratifs et financiers; la direction de l'intérieur; l'hôtel, ou, si vous aimez mieux, la maison du gouverneur sur une place d'armes plantée de manguiers et ornée d'une fontaine; la direction de l'artillerie; la mairie; le chantier des constructions navales; l'hôpital militaire, etc. Toute cette partie de l'île se voit très distinctement du mont Cépérou, qui est le point culminant à l'entrée de la rade.

Le pénitencier est situé dans la banlieue de la ville à l'est; il donne sur la rue Nationale prolongée, et aboutit à gauche à l'anse Chatou qui, à cause de l'ombrage fourni par ses cocotiers, est, après les Palmistes, la promenade favorite des Cayennais.

Cayenne a de 8 à 9,000 habitants. C'est une place forte et un port. Celui-ci, muni d'une jetée, peut recevoir des navires de 500 tonneaux d'un tirant d'eau de 4^m,25. La rade est bonne, mais les bâtiments d'un plus fort tonnage ne peuvent y entrer. Nous avons dit qu'ils trouvent leur mouillage auprès des îles du Salut. Le mouvement commercial de Cayenne est, au reste, peu important, et celui des entrées et sorties de navires, au cours de l'année, ne va guère qu'à 75. Avec l'Europe les moyens de communication sont la voie française (Compagnie générale transatlantique, ligne de Saint-Nazaire à Colon), la voie anglaise de Southampton à Démérara (Guyane anglaise), la voie hollandaise d'Amsterdam à Suriname (Guyane hollandaise); mais le service de ces paquebots est très limité et chacune des lignes ne donne de correspondance qu'une fois par mois.

C'est principalement avec Nantes, Marseille, Bordeaux et le Brésil que les relations de la Guyane, et particulièrement de Cayenne qui les centralise, sont établies. La communication par vapeurs entre la colonie et le Para pourrait, dans l'avenir, donner un peu plus d'extension à ces rapports et ceux-ci pourraient même devenir considérables si l'on comprenait ce qu'il y aurait à faire

pour les rendre prospères, et si l'on se décidait à suivre l'exemple des voisins, à drainer et à solidifier le sol, comme les Anglais en ont pris l'initiative dans leur riche district manufacturier compris entre Démérara et Berbice, comme les Hollandais, conquérants patients des alluvions, qui ont réussi dans ces vastes plaines, abou-tissant d'un côté à des forêts impénétrables, de l'autre aux rivages de la mer, à créer ces magnifiques plantations de caféiers et de cacaoyers donnant un produit annuel de plus de 7 millions de francs.

Malheureusement nous sommes encore loin de cette sagesse, en dépit de l'expansion coloniale. On crée de nouvelles possessions, on fait peu de choses pour celles qui datent de longtemps. La Guyane française est frappée, en France, d'un discrédit dont elle ne se relèvera peut-être jamais. Discrédit injuste, puisque de l'aveu de tous ceux qui ont vu les choses de près, impar-tialement, cette colonie,



FEMMES GALIBIS DU MARONI.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris.)

maintenant deux fois plus coûteuse qu'elle ne rapporte, est des plus propres à fournir des sources abondantes de richesses.

V

SAINT-LAURENT DU MARONI

Le Maroni prend sa source dans les montagnes du Tumuc-Humac. C'est le plus grand fleuve de la Guyane. Il est formé de la rivière hollandaise Tapananboni et de la rivière française l'Awa. Parsemé de bancs et de rochers qui se succèdent constamment, le Maroni est navigable pour les bâtiments jusqu'au saut Hermine, qui est à 95 kilomètres au-dessus de l'embouchure. A 16 milles (25 kilomètres) de ce saut, est l'établissement pénitentiaire de Saint-Laurent, le plus important de toutes nos possessions guyanaises. Sa création remonte à quarante ans. En 1857, l'amiral Baudin, alors gouverneur de la Guyane, choisit, sur le rapport favorable de

plusieurs explorateurs, le Maroni pour y faire, à 250 kilomètres de Cayenne, un essai de colonie agricole destinée à l'augmentation des



SAINT-LAURENT DU MARONI. — BUFFLES PAISSANT.
(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris.)

produits que l'île pouvait offrir et aussi à la réhabilitation des condamnés par la famille et le travail. On avait, il est vrai, déjà fait une semblable expérience sans résultats, à la Comté, à Saint-George de l'Oyapock, à la Montagne d'argent, mais ces échecs, dus à des causes locales, n'étaient pas de nature à faire renoncer à

toute tentative nouvelle. L'établissement agricole de Saint-Laurent



TYPES DE CAYENNAISES.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris.)

du Maroni entra en activité dès l'année 1858, sous l'intelligente direction de M. Méridon, et l'on put se convaincre, au bout de peu

de temps, que le système était non seulement pratique, mais pouvait devenir efficace. Il s'agissait d'accorder à tout transporté en cours de peine, mais ayant donné des preuves réelles de bonne conduite, et à tout transporté ayant terminé sa peine, mais n'ayant plus le droit de revenir en France, une maison, une certaine superficie de terrain, des instruments de culture et des vivres pendant trois mois, avec autorisation de se marier. Un décret du 30 mars 1860 sanctionna cette mesure, en affectant le territoire du Maroni à la transportation de la Guyane, et en faisant des villages de Saint-Laurent et de Saint-Louis les deux principaux centres de cette colonie pénitentiaire agricole (1).

En vue de favoriser l'entreprise sagement conçue, on crut bien faire de diriger sur la Guyane, et tout spécialement sur le Maroni, des convois de femmes condamnées, détenues dans les maisons centrales en France. On espérait que les mariages qu'elles contracteraient, sous l'approbation des autorités pénitentiaires de Cayenne, avec les convicts libérés ou non libérés de Saint-Laurent et de Saint-Louis, seraient le point de départ, pour les uns et les autres, d'une nouvelle existence familiale, et peut-être d'une régénération morale. Il n'en fut rien.

« Voilà vingt-sept ans, écrivait le P. Brunetti, en 1886, que j'ai assisté aux deux premiers mariages de ce genre qui ont eu lieu à Saint-Laurent, et qui ont été suivis de beaucoup d'autres. Que reste-t-il de tout cela en ce moment? La plupart des concessions sont abandonnées, et de toutes ces unions, quelques dizaines d'enfants chétifs et malingres, dont la plupart meurent avant l'âge de quinze ans!...

« Quoi qu'il en soit, ajoute le missionnaire, Saint-Laurent, malgré sa décadence, offre encore un joli aspect. C'est un établissement bien situé; bien bâti, bien aéré; c'est l'emplacement d'une belle ville, mais on ne crée pas des villes avec des règlements d'administration et des surveillants militaires. »

On avait cependant cru, au début, que les choses ne prendraient pas cette tournure. Autant la plupart des pénitenciers de la Guyane étaient reconnus insalubres, au point que, suivant une expression lugubrement pittoresque, c'était pour les déportés la *guillotine sèche*, autant on se persuadait que la colonie de Saint-Laurent mettrait fin à cette mortalité effrayante, et dans les ateliers et sur les chantiers. Sans doute, dans les calculs administratifs, toutes les combinaisons nouvelles sont toujours brillantes, mais on était ici en présence de certains résultats déjà acquis qui permettaient, croyait-on, d'augurer heureusement de l'avenir. Officiellement, disaient les statistiques de 1861 à 1863, la mortalité au Maroni oscille entre 2,30

(1) Voyez à cet égard la remarquable relation du R. P. Jules Brunetti, dans les *Missions catholiques*, 1887, et le travail très documenté de M. le lieutenant de vaisseau P. Moritz, dans la *Revue maritime et coloniale* (1880).

et 3,40 pour 100, tandis que dans les pénitenciers de la France et de la Corse, elle reste presque constante à 6, en baissant quelquefois jusqu'à 5 pour 100. On perdait toutefois de vue que dans la colonie agricole guyanaise, cette mortalité allait croissant (en 1861, c'était 2,30 pour 100; en 1863, 2,40; en 1865, 3,40); mais il y a lieu de remarquer que souvent des perturbations atmosphériques se produisent à la Guyane, et modifient sensiblement son climat. Les saisons ne sont pas toujours régulières. Et cette irrégularité, jointe à l'humidité résultant des pluies, détermine des maladies, se rapprochant de la fièvre jaune, qui causent de terribles ravages.

Les créateurs du pénitencier agricole avaient une si belle foi en leur œuvre qu'ils s'écriaient, le gouverneur Huart par exemple : « L'or de la Guyane a enrichi quelques personnes, mais l'exploitation aurifère, qui use beaucoup d'individus, est loin de suffire aux besoins de la colonie, comparée à l'exploitation agricole, qui donne la vie à tous; elle n'est qu'une richesse éphémère. » Cela était vrai en ce qui concernait l'avenir des placers, mais trop enthousiaste pour ce qui regardait les établissements du Maroni. L'enthousiasme était cependant sincère, et il paraissait même justifié :

« En augmentant, disait M. Moritz, commentant le jugement du gouverneur, le nombre des concessionnaires, et en constituant, comme il convient, pour qu'elle dure, la colonie agricole du Maroni, l'administration rendra service au pays. Un transporté doit toujours être pour elle un futur colon. Certes, elle rencontrera des difficultés sans nombre. Ce n'est assurément pas du premier coup qu'elle réussira à guérir les condamnés de leurs vices multiples, sans compter le mauvais vouloir et la paresse dont il est quelquefois impossible de triompher. Elle agira dans l'intérêt général lorsqu'elle tendra la perche, toutes les fois qu'il y aura une lueur d'espoir, à ceux qui, cédant à leurs mauvais sentiments, sont tombés sous le coup de la loi. Car le libéré, que les lois autorisent parfois, dans des cas exceptionnels, à rentrer en France, devient encore un danger, s'il n'a trouvé dans le travail un mobile capable d'enrayer, et même d'arrêter à jamais ses dangereux instincts. Il faut que, dès son arrivée au camp, le transporté entrevoie sa concession comme une récompense qu'on ne lui fera pas trop attendre s'il s'en rend digne. Cet espoir le fera travailler avec plus d'ardeur pour l'administration dont le budget est obéré par les malades et les vieillards, et empêchera bien des évasions regrettables, notamment celles des Annamites, en général très industriels, qui feraient des concessionnaires modèles. Placé complètement sous les ordres de l'administration, le concessionnaire se conduit bien, de crainte de retourner au camp, où il perdrait la liberté dont il jouit. Il fait fructifier son champ, qui lui serait retiré s'il était mal cultivé. Ses produits, aussitôt livrés à l'usine,

sont pesés et payés comptant, ce qui lui permet de constituer



FEMMES GALIBIS DE LA GUYANE.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris.)

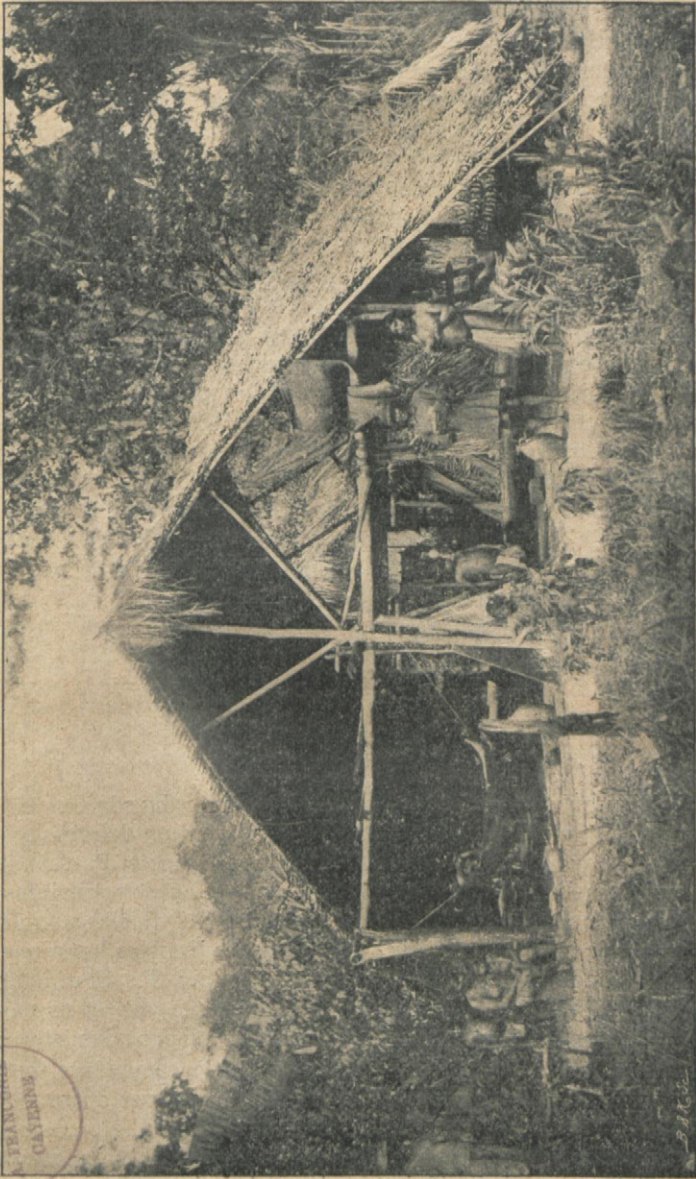


FEMMES INDIENNES DU MARONI RAPANT DU MANIOC.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris.)

immédiatement un petit fonds de réserve, et peu à peu ses petites économies font germer en lui l'espérance d'une fortune modeste.

Espoir qui, pour plusieurs, s'est déjà réalisé. *Beaucoup* possèdent



CARBET OU PAILLOTTE INDIGÈNE DES BORDS DU MARONI.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris. Ganief, photographe à Cayenne.)

de 8,000 à 10,000 francs, quatre ou cinq sont riches et font annuellement avec Cayenne de 40,000 à 80,000 francs d'affaires. Aussi, lorsque l'heure de la délivrance sonne pour le colon trans-

BIBLIOTHÈQUE
FRANÇOIS
CAYENNE

porté, et en fait un libéré, il hésite souvent à quitter sa maison, ses plantations, surtout s'il réfléchit qu'en France on ne donne que rarement du travail à ceux qui ont subi une condamnation. »

Tableau philanthropique, faisant du bagne une Bétique, avec plus de douceurs et d'horizons roses que n'en eût rêvé un Fénelon, et poussant peut-être — conséquence que l'auteur n'a pas prévue — l'ouvrier honnête resté en France sans casier judiciaire, mais ne parvenant jamais à thésauriser mille francs, à se demander pour-quoi, sous le ciel de la patrie, il est lui-même si peu heureux, tandis que ceux qui sont là-bas, flétris par la société, par les tribunaux, s'enrichissent si aisément, avec le concours administratif!

Le P. Brunetti, sept ans après, ne partageait pas, on vient de le voir, les admirations de M. Moritz. « Si, ajoutait-il, de Saint-Laurent, nous étendons nos regards sur la transportation à la Guyane, nous constaterons partout les mêmes résultats négatifs, la même stérilité. Elle existe depuis trente-cinq ans, et près de 20,000 forçats y ont été envoyés successivement depuis 1851 jusqu'à ce jour. La France a dépensé plus de cent millions dans cette entreprise; les hommes sont morts, les millions absorbés, et la Guyane n'a pas avancé d'un pas dans la colonisation. Depuis nombre d'années d'ailleurs, il n'y a plus que des Arabes, des noirs et des Annamites qui y soient envoyés. » Et c'est la meilleure preuve de l'échec de tous les systèmes préconisés, essayés et abandonnés.

VI

LES NATURELS DE LA GUYANE

Il n'y a plus qu'un nombre restreint d'aborigènes dans la Guyane, et ce nombre diminue progressivement. Ils vivent en dehors de la civilisation, n'ayant avec elle que de très rares contacts. Parfois on en rencontre un à Cayenne. Il est chargé par sa tribu de venir informer le gouverneur de l'élection d'un nouveau chef qu'elle a choisi pour remplacer celui qui est allé chasser dans les prairies heureuses après avoir rendu sur cette terre le dernier soupir. Ces aborigènes sont, comme la plupart des Indiens de l'Amérique, des êtres paisibles s'adonnant à la pêche et à la chasse, menant l'existence libre qui leur plaît. De taille moyenne, ils ont la corpulence forte et nerveuse. Beaucoup se peignent la peau en rouge avec du roucou dont ils broient la graine en la mélangeant d'huile. Cette couleur leur sert à se barioler de raies et de dessins bizarres. Quelques-uns se tatouent. Tous ont l'œil vif, la physionomie unissant l'expression de la ruse à celle de la bonhomie. Paresseux et intelligents, pleins de méfiance et de duplicité, ils joignent les défauts instinctifs du sauvage à une naïveté enfantine qui contraste singulièrement avec

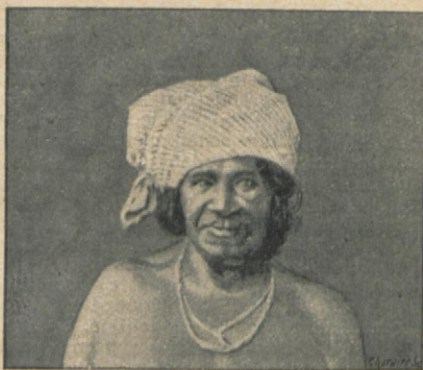
leurs accès de férocité. Mais celle-ci ne se manifeste que lorsqu'ils sont attaqués ou menacés dans la possession de leurs territoires. Leurs races, caraïbes, ne sont pas très nombreuses et leurs mœurs varient peu. Galibis, Trios, Roucouyennes, Palicouris, Arwakas, Émérillons, Aramichaux, ils s'abritent sous des carbets, cases construites sans art et groupées en villages. Les Galibis sont les plus beaux de la race caraïbe, ils se disent nés pour la guerre. Leur aspect est terrible quand, réunis en masse, ils s'avancent l'arc et les flèches dans les mains, le boutou, espèce de tomahawk, pendu à l'épaule, le front ombragé de plumes brillantes. Les Roucouyennes trempent leurs flèches, pour les empoisonner, dans le curare. Crevaux (1), qui a passé bien des mois au milieu d'eux, a décrit leurs coutumes et celles de presque tous les naturels de la Guyane, sans en excepter les Ouïtotes anthropophages qui fabriquent des flûtes avec des ossements humains. Ces Galibis, avoisinant les possessions françaises du Maroni, sont aussi généreux dans la victoire que redoutables dans le combat, et l'on en a vu faire grâce à leurs prisonniers avec une clémence dont bien des batailles entre civilisés n'offrent pas l'exemple. Les Émérillons, tribu considérable et valeureuse, habitent vers les sources de la Mana et les régions où

(1) Jules Crevaux, un des plus courageux explorateurs de l'Amérique du Sud, dans sa partie septentrionale, naquit le 4^e avril 1847, à Lorquin, village lorrain (maintenant cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort). Sa famille était probablement d'origine anglaise. Il entra, en 1868, dans la marine militaire comme aide-médecin, et fit, en cette qualité, deux fois le voyage de la Guyane, dont il résolut de visiter l'intérieur; mais la guerre franco-allemande le rappela en France. Il prit part aux événements de 1870 et 1871 comme volontaire, fut fait prisonnier à Fréteval, près de Vendôme, s'échappa à travers les lignes prussiennes et regagna l'armée de l'Est où il fut blessé. En 1872, il prit ses grades de docteur en médecine. Chargé, en 1876, d'une mission officielle en Guyane, il fit l'exploration, non seulement de toute la colonie connue, mais des régions où aucun Européen n'avait pénétré avant lui, franchit les monts Tumuc Humac, ligne de partage des bassins du Maroni et de l'Yari, affluent de l'Amazone, et rendit compte de son expédition dans le *Tour du Monde* (1879, n^o 960 à 964). Son second voyage, entrepris aussitôt après sa rentrée, en 1878 et 1879, le conduisit de Cayenne à l'Oyapock, qu'il remonta sur toute sa longueur. Il découvrit le Kou, tributaire encore ignoré de l'Yari, et releva le cours de ce dernier, ainsi que des affluents peu connus de l'Amazone, tels que le Parou, l'Ïça, le Yapoura. Il eut à braver les plus grands dangers. Son retour à Paris fut salué avec enthousiasme, et la Société de géographie lui décerna une médaille d'or (16 avril 1880). Deux mois après, il repartait avec quelques compagnons et son fidèle nègre, le Bôni Apatou. C'est pendant qu'ils faisaient l'exploration du Gutyabero, affluent totalement inconnu du haut Orénoque, qu'un alligator happa le pauvre Apatou. Le docteur arracha le nègre à la gueule du monstre, mais pas tout entier : le saurien lui avait dévoré un lambeau du mollet. Un des compagnons de Crevaux, le matelot nantais Burban, succomba à la piqûre d'une raie venimeuse. Le chef de l'expédition lui-même faillit être emporté par les fièvres. Tant de fatigues et de périls ne faisaient qu'exciter davantage son ardeur. Huit mois après son retour de l'Orénoque, il partait pour Buenos-Ayres, dans l'intention d'explorer l'intérieur de la République Argentine. Il voulait descendre, dans toute sa longueur, le rio Pilcomayo. Surpris aux environs de Teyo, capitale des Indiens Tobas, il fut massacré par eux avec ses compagnons. (Voir *Tour du Monde*, 30 septembre 1882, et *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, juillet-septembre 1882. — Voir aussi l'excellente notice de M. L. LANIER, dans ses *Lectures géographiques*, Amérique, p. 486 à 489.)

l'Amanabo sort des montagnes. Les Roucouyennes, dont nous avons déjà parlé, représentent la nation indigène la plus industrieuse. Ils avaient peut-être un commencement de civilisation comme les Aztèques quand les Caraïbes, descendus des montagnes de l'intérieur, vinrent leur contester leurs territoires de pêche au bord de la mer. Cédant au nombre, ils se retirèrent vers les sources du Maroni et plantèrent leurs carbet, de ce fleuve à l'Oyapock. La misère commune en a fait des alliés des Galibis. Les hommes ont l'air grave, la démarche fière, mais empreinte d'une certaine grâce, d'une certaine élégance, si l'on peut ainsi parler, qui se traduit dans le port de leur coiffure et dans l'arrangement de leur pagne. Les femmes n'ont d'autre ornement qu'un cercle léger sur la tête. Tous se réunissent aux heures de repas dans le « tapoui » ou grand carbet qui est le lieu d'assemblée de tous les Indiens en Guyane. Des vieillards enseignent aux garçons à fabriquer des arcs, des flèches, des boutous, à s'exercer au maniement des armes ; les filles apprennent à faire de la boisson, à préparer le manioc, à cuire les aliments. Une partie de la tribu est toujours sous les armes, veillant à la défense du village et donnant l'alarme au moindre signe d'approche d'un ennemi.

Au milieu des Indiens, côte à côte, vivent les nègres descendants des noirs révoltés contre la Hollande en 1772, et réfugiés depuis lors dans la brousse ou dans la montagne. Ces nègres Bosch (ainsi appelés du mot hollandais *bosch*, *bois*), se divisent en Bonis, Youcas, Poligoudous, etc. C'est à leur tribu qu'appartenait Apatou, le guide de Crevaux et aussi du P. Brunetti ; il leur témoigna une fidélité qui ne se démentit jamais.

Xavier LINARD.



VIEILLE FEMME GALIBI.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris)

L'INSTANTANÉ

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE DE L'ACTUALITÉ

SOMMAIRE DU N° DU 8 JANVIER 1898

1. M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — 2. Mme Sarah Bernhardt dans *Phèdre*. — 3. La cour de l'École des Beaux-Arts de Paris. — 4. Les patineurs du bois de Boulogne. — 5. Une glissade sur le bassin du Luxembourg. — 6, 7. Mlle Briant et Mlle Chasles. — M. Soumis (Isidore) et Mlle Debério (Denise) dans *Manzelle Quat'sous*. — 8, 9, 10, 11, 12. Dans l'île de Java.

Prix du numéro : 15 cent. ; par la poste, 20 cent.

PRIX DES ABONNEMENTS

	SIX MOIS.	UN AN.
FRANCE.....	4' 50	8 fr.
ÉTRANGER.....	5' 50	10 fr.

Les abonnements partent du 1^{er} décembre et du 1^{er} juin.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN SUR DEMANDE

Après les repas quelques

PASTILLES VICHY-ÉTAT

facilitent la digestion.

Ce sont les seules véritables pastilles de Vichy.
Elles se vendent en boîtes métalliques scellées.

5 francs — 2 francs — 1 franc.

En voyage, à la chasse, on peut préparer instantanément une eau alcaline gazeuse ou rendre sa boisson digestive avec quelques

COMPRIMÉS DE VICHY-ÉTAT

fabriqués avec les Sels VICHY-ÉTAT

2 francs le flacon de 100 comprimés.

MIGRAINES

Une seule dose de **CÉRÉBRINE**

liqueur agréable, inoffensive, prise à n'importe quel moment d'un accès de **Migraine** ou de **Névralgie**, le fait disparaître en moins de 10 minutes sans jamais occasionner d'inconvénients, ce dont tout le monde — le médecin comme le malade — peut se rendre compte immédiatement. — La **CÉRÉBRINE** agit merveilleusement contre les **Névralgies faciales**, **rhumatismales**, **sciaticques**, le **Vertige stomacal** et surtout contre les **Coliques périodiques**. — Échantillon franco-poste : 1 fr. 50.

FLACON : 5 fr. franco 5 fr. 85 ; DEMI-FLACON : 3 fr. franco 3 fr. 50. 2 Échantill. franco poste 2 fr. 60.

E. FOURNIER (Pausodun) Ph^o, 114, Rue de Provence, PARIS et dans toutes Ph^o.

France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie et des deux Amériques.

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10, PARIS.

ALMANACHS POUR 1898

Le Double Almanach Mathieu (de la Drôme). 35 ^e année.	30 c.
Le Triple Almanach Mathieu (de la Drôme). 35 ^e année.	50 ^c .
Annuaire Mathieu (de la Drôme). 35 ^e année. Prix.....	1 fr.
Petit Almanach National de la France. 51 ^e année. Prix...	50 c.
Almanach Prophétique, pittoresque et utile. 57 ^e année.	50 c.
Le Parfait Vigneron, Almanach du Moniteur vinicole. 43 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach Comique, pittoresque, drolatique, critique et charivarique. 57 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach pour Rire. 49 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach du Charivari. 39 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach Parisien. 39 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach des Parisiennes. 29 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach Astrologique, scientifique, astronomique, physique, satirique, anecdotique, etc., etc. 51 ^e année. Prix.	50 c.
Almanach Lunatique. 46 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach-Manuel de la bonne cuisine et de la Maîtresse de maison. 41 ^e année. Prix.....	50 c.
La Mère Gigogne. 49 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach des Dames et des Demoiselles. 48 ^e année. Prix	50 c.
Almanach de France et du Musée des Familles. 68 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach Scientifique. 27 ^e année.....	50 c.
Almanach du Bon Catholique. 22 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.....	50 c.
Almanach illustré à l'usage des Jeunes Mères. Prix...	50 c.
Almanach du Savoir-Vivre. Prix.....	50 c.
Almanach des Foires chevalines. Prix.....	50 c.
Almanach du Jardinier. 55 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach du Cultivateur. 55 ^e année. Prix.....	50 c.
Almanach-Album des Célébrités contemporaines.....	1 fr.
Annuaire illustré de l'Armée française, par ROGER DE BEAUVOIR. 9 ^e année.....	1 50
Album Drolatique.....	50 c.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, RUE GARANCIÈRE, 8.

(Photographie communiquée par la Société de géographie de Paris)

DEPARTEMENT DE LA GUYANE
BIBLIOTHEQUE
A. FRANCONIER

PLAN DE LA PUBLICATION

De l'avis de tout le monde, il n'y a pas de lectures plus attachantes que les souvenirs et récits de voyages. Leur grand succès sous toutes les formes populaires, journal, album, portfolio, volume, en donne la preuve.

Le charme du roman d'aventures s'y joint à l'intérêt de la réalité vécue.

Ceux qui les racontent sont des hommes déterminés, quelquefois aussi des femmes vaillantes, dont l'audace est égalée par le courage et qui étendent les conquêtes de la civilisation en lui ouvrant des voies nouvelles. Ils font, comme Colomb, Cook, Livingstone, Nansen, la découverte de régions ignorées, pénètrent, comme Ida Pfeiffer, Stanley, Brazza, dans des pays inconnus, exhument, comme Rawlinson, Layard, Jane Dieulafoy, Schliemann, des cités et des empires disparus; comme Humboldt, Agassiz, Bonpland, Bastian, Reclus, Grandidier, Maspéro, Bonvalot, Marcel Monnier, Hourst, ils enrichissent la science de leurs observations et de leurs études géologiques, ethnographiques, archéologiques, philologiques, topographiques; ils entrent en contact avec des populations indigènes, hostiles bien plus que pacifiques ou hospitalières, bravent toutes les fatigues et affrontent tous les dangers.

Quelques-uns sont victimes, comme Alexina Tinné, Flatters, Crampel, de leur intrépidité et de leur dévouement, et ajoutent leur nom à un martyrologe déjà long; d'autres succombent aux rigueurs ou aux fléaux de climats meurtriers.

Les livres qui parlent de leurs expéditions sont lus avec avidité, cités, commentés, traduits partout.

Ils seraient, dès qu'ils paraissent, dans les mains de cent mille personnes s'ils ne coûtaient trop cher.

La *Bibliothèque illustrée des Voyages autour du monde par terre et par mer* rend accessibles à tous par la modicité de son prix.

Elle obtiendra, sans nul doute, un accueil empressé auprès du grand public, grâce à l'importance de ses auteurs, au choix des sujets, qui sont empruntés le plus souvent à l'actualité, grâce aussi à l'abondance, à la variété, à la beauté et à l'exactitude des illustrations (plans, cartes, portraits, vues), aux préfaces, aux annotations et renseignements bibliographiques qui accompagnent chaque fascicule. Le *Courrier de la semaine* raconte et explique tout ce qui, dans le domaine géographique, colonial, etc., offre un intérêt actuel.

La *Bibliothèque illustrée des Voyages autour du monde* se compose d'ouvrages français d'une haute valeur, d'ouvrages étrangers traduits avec soin, de travaux inédits. Sous une direction compétente qui a déjà été couronnée par l'Académie française pour une collection analogue, elle a comme collaborateurs l'élite des écrivains contemporains de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de la Suède, de la Norvège, de l'Italie et des deux Amériques.

Prime gratuite à tous les Acheteurs

ABONNÉS ET LECTEURS AU NUMÉRO

Tout acheteur des numéros 1 à 52 recevra *gratuitement* un **Atlas universel de 80 cartes**.

Pour avoir droit à cette prime il suffira d'envoyer à l'éditeur **E. PLON, NOURRIT et C^e**, soit directement, soit par l'intermédiaire du libraire, les bulletins à découper, de 1 à 52, qui figurent à l'avant-dernière page de chaque livraison.

L'**Atlas universel**, ouvrage nouveau et en préparation, comprendra toutes les cartes importantes relatives aux différentes parties du monde, à la France et à ses colonies, à toutes les grandes villes françaises et étrangères.

VOLUMES DÉJÀ PARUS

1. — MARCEL MONNIER. — La Boucle du Niger.
2. — GABRIEL BONYALOT. — Le Toit du monde (Voyage au Pamir).
3. — SIMILIEN CHEVILLARD. — Le Siam.
4. — SYLVA CLAPIN. — Le Canada.
5. — FRÉDÉRIC GARCIN. — Les Muongs du Tonkin.
6. — CHABRAND. — Les Barcelonnettes au Mexique.
7. — VICTOR TISSOT. — L'Ukraine. — Kiew.
8. — JULES LECLERCQ. — L'Ile Maurice.
9. — EDOUARD MONTET. — A travers les Pampas (République argentine).

POUR PARAÎTRE SUCCESSIVEMENT

- XAVIER LINARD. — L'Ile du Diable (Guyane française).
CHARLES SIMOND. — L'Afghanistan.
CHRISTOPHE COLOMB. — La découverte de l'Amérique.
F.-C. GROVE. — Les montagnes du Caucase.
W. W. ROCKHILL. — Le cœur de la Chine.
Général FREY. — Le Haut Sénégal.
L. DE VAUVELLE. — Les mines d'or de l'Alaska.
DUC JACQUES D'UZÈS. — Le Congo français.
ALEXINA TINNÉ. — Le Nil Blanc.
GUYOT. — Le Zambèze.
PAUL CLAVERIE. — Taïti.
BAILLE. — Les Annamites.
EDOUARD FOA. — Au Cap. — Les mines de diamant.
VICOMTE DE VOGÜÉ. — Sébastopol et la Crimée.
ALBERT VANDAL. — Les Fjords de Norvège.
IDA PFEIFFER. — Voyages autour du Monde.
P. GARNIER. — Les Voyages de Stanley.
F. LAURENT. — Le Congo belge.